

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_printemps_théâtraux_2024 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée courant sur l'année 2024 qui vient cadrer des échanges pédagogiques entre élèves du Département de Maine et Loire et a qui pour finalité d'améliorer leur pratique et culture théâtrale.

-Coût d'adhésion annuelle : 30 € pris en charge sur la ligne PEDA_PROTHE_0fourpeda ;

-Coût de participation : 22 € par élève avec une prise en charge via ADAGE

Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le Chef d'établissement à signer ladite convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0